



Aussac-Vadalle, le 02 juillet 2024

Madame ARVENNE

8, rue de l'église
Chebrac
16330 MONTIGNAC CHARENTE

Madame,

Comme suite à l'avis favorable du Conseil Municipal, je vous prie de trouver ci-joints la délibération qui définit les modalités d'utilisation et d'entretien de la parcelle E-1024, ainsi que votre courrier signé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Gérard LIOT

